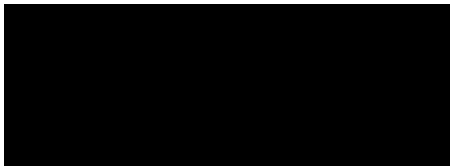




Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire

PAR COURRIEL

Montréal, le 1^{er} septembre 2026



Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 13 août 2026, transférée à notre établissement le 17 août 2026. – Décision

SQ/Réf. : 26-SQ-0001-406

N/Réf. : 2026.157-1886

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 17 août 2026, visant à obtenir les documents suivants :

▮ *J'aimerais obtenir les données suivantes:*

- *Nombre de chambres en CHSLD sans climatisation, ventilé par région administrative.*
- *J'aimerais aussi obtenir, pour chaque région, la proportion que cela représente par rapport au nombre total de chambres.*

Veuillez noter que seules les informations concernant Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire seront traitées dans la présente demande

Nous vous communiquons le document suivant répondant à votre demande d'accès aux documents.

▮ CHSLD avec climatisation.

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe

Recevez, Madame, nos cordiales salutations.

Substitut désigné à la personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Simon Fournier

Signé avec ConsignO Cloud (01/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

M^e Simon Fournier

SF/sb

p. j. Avis de recours

Document (1)

**AVIS DE RECOURS
EN RÉVISION**

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

SQ Centre-Sud Mtl	Évariste							Martin					Jason			Marc-André		TOTAL
CHSLD	CH YVON-BRUNET	CH RÉAL-MOREL	CH DES SEIGNEURS	CH LOUIS-RIEL	CH DE SAINT-HENRI	CH CHAMPLAIN	CH MANOIR DE VERDUN	Ch ÉMILIE-GAMELIN	Ch ARMAND-LAVERGNE	Ch ERNEST-ROUTHIER	Ch PAUL-BRUCHÉS	Ch JEAN-DE-LA-LANDE	Ch MANOIR DE L'ÂGE-D'OR	HCM	CH PAUL-ÉMILE-LÉGER	CH ALFRED-DESROCHERS	IUGM	Nombre total
Nombre total de CHSLD de votre territoire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
CHSLD dotés d’au moins une pièce commune climatisée (aire de repos notamment);	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Nombre de chambre	153	144	167	100	147	147	220	184	182	96	83	276	187	96	147	115	58	2502
Nombre de demande reçu en provenance des résidents pour l'installation d'un climatiseur dans une chambre privé.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84	96	147	110	0	437
Nombre de demandes refusées en provenance des résidents en lien avec l'installation d'un climatiseur dans une chambre privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
CHSDL munis d'un système centrale permettant le contrôle de l'humidité relative	2	0	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	0	0	0	0	0	16
Nombre de chambre climatisées	153	144	166	100	147	145	220	154	98	48	53	120	84	96	147	68	58	2001